



Département du MORBIHAN

2026/29/06/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît **à partir de 19h52**, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procurat ion(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 03/07/2026

Publié ou notifié le 08/07/2026

Certifié exécutoire le 08/07/2026

A GOURIN, le 08/07/2026..

Le Maire

Bérangère FRITZ

Jean-Michel BOUËDEC



1- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN POUR UN ACCOMPAGNEMENT EN ORGANISATION ET EN RESSOURCES HUMAINES

Madame la Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer une convention avec le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan. Cette convention détermine les conditions d'intervention du CDG au titre de leur accompagnement à l'analyse des Risques Psychosociaux (poursuite du Document Unique) et à un audit organisationnel des services municipaux.

Les activités de conseil assurées seront facturées à hauteur de 12 994 euros, correspondant à 146 heures d'intervention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 du budget principal au moyen de la décision modificative n°1.

VU la convention jointe en annexe,



Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE, madame la Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer avec le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, la convention au titre de leur accompagnement à l'analyse des Risques Psychosociaux (poursuite du Document Unique) et un audit organisationnel des services municipaux, pour un montant de 12 994 euros, correspondant à 146 heures d'intervention.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2026 du budget principal au moyen de la décision modificative n°1.

Fait à Gourin, le 29 juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.

La Maire,
Bérangère FRITZ.



Pour la Maire
L'adjoint,
Jean-Michel BOUËDEC